

Informations de base	
2014/2777(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la conférence des Nations unies sur le changement climatique 2014 – COP 20 – à Lima, Pérou (du 1er au 12 décembre 2014) Subject 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 3.70.18 Mesures et accords internationales et régionales pour la protection de l'environnement	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire	LA VIA Giovanni (PPE)	04/09/2014
		FLORENZ Karl-Heinz (PPE)	04/09/2014
		LEINEN Jo (S&D)	04/09/2014
		DUNCAN Ian (ECR)	04/09/2014
		GERBRANDY Gerben-Jan (ALDE)	04/09/2014
		KYLLÖNEN Merja (GUE /NGL)	04/09/2014
		EICKHOUT Bas (Verts /ALE)	04/09/2014
		MAZURONIS Valentinas (EFDD)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	DEVE Développement	MCAVAN Linda (S&D)	22/07/2014
	ITRE Industrie, recherche et énergie	BUZEK Jerzy (PPE)	22/07/2014
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	3343	2014-11-07
	Environnement	3342	2014-10-28

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Action pour le climat	HEDEGAARD Connie

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
28/10/2014	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
07/11/2014	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
26/11/2014	Décision du Parlement	T8-0063/2014	Résumé
26/11/2014	Résultat du vote au parlement		
26/11/2014	Débat en plénière		
26/11/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2014/2777(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/8/00903

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE539.662	21/10/2014	
Proposition de résolution		B8-0251/2014	24/11/2014	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0063/2014	26/11/2014	Résumé

Résolution sur la conférence des Nations unies sur le changement climatique 2014 – COP 20 – à Lima, Pérou (du 1er au 12 décembre 2014)

2014/2777(RSP) - 26/11/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la conférence des Nations unies sur le changement climatique 2014 - COP 20 - à Lima, Pérou (du 1^{er} au 12 décembre 2014).

La résolution avait été déposée par la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire.

Selon les données scientifiques présentées dans les rapports 2014 des groupes de travail du cinquième rapport d'évaluation du GIEC, **le réchauffement du système climatique est indéniable**. Les émissions de gaz à effet de serre dans le monde entre 2000 et 2010 ont été les plus importantes de toute l'histoire de l'humanité. Sans mesures d'atténuation ambitieuses prises à l'échelle planétaire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, **la température moyenne est susceptible de croître de 5 °C d'ici la fin du siècle**.

Nécessité urgente d'agir : le Parlement est d'avis que le monde doit apporter de toute urgence une réponse au défi majeur et complexe que constitue le changement climatique en remettant à plat les mesures d'atténuation et d'adaptation, notamment :

1°) en adoptant, lors de la conférence sur le climat qui aura lieu à Paris en décembre 2015 (COP 21), **un accord international ambitieux et juridiquement contraignant** sur les actions en faveur du climat pour l'après-2020, à la hauteur du défi que représente l'objectif de 2 °C, et compatible avec le droit au développement équitable et durable; cet accord devrait inclure des objectifs clairs en matière de réduction des émissions, d'adaptation ainsi qu'un mécanisme d'exécution ;

2°) en renforçant et en élargissant de toute urgence les mesures actuelles destinées à **limiter les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 et au-delà**; et

3°) en augmentant les moyens mis à disposition par les pays développés pour **financer les mesures d'atténuation et d'adaptation**, le développement et le transfert technologiques ainsi que le renforcement des capacités dans les pays en développement, dans le droit fil de la création du **Fonds vert pour le climat** et dans le respect de l'engagement de mobiliser, d'ici à l'horizon 2020, de nouvelles ressources additionnelles d'un montant annuel de **100 milliards d'USD**, tout en accroissant l'aide officielle au développement de manière à atteindre l'engagement, pris de longue date, de 0,7% du revenu national brut.

Diplomatie climatique : le Parlement attend de la nouvelle Commission qu'elle joue un rôle actif dans la recherche d'une solution à la crise climatique mondiale et l'invite à faire savoir clairement que le changement climatique est l'une de ses grandes priorités stratégiques. Il a souligné, dans ce contexte, que **l'Union européenne, en tant qu'acteur de premier plan, devait s'exprimer d'une seule voix** lors de la conférence sur le climat pour contribuer à la recherche d'un accord international.

Objectifs ambitieux : les députés ont appelé à des objectifs ambitieux et contraignants en matière de réduction des émissions, d'efficacité énergétique et d'utilisation des sources d'énergie renouvelables, à l'exception des biocarburants nuisibles pour la société et pour l'environnement, conformément à l'engagement pris par l'Union de réduire, d'ici à 2050, ses émissions de gaz à effet de serre **de 80% à 95%** par rapport aux niveaux de 1990.

La résolution a souligné que le Parlement avait invité la Commission et les États membres à fixer des objectifs européens contraignants, **à l'horizon 2030**, de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% par rapport aux niveaux de 1990, de 40% en matière d'efficacité énergétique, ainsi que de production d'au moins 30% de la consommation finale totale d'énergie à partir de sources renouvelables. Les États membres ont été invités tenir compte de ces objectifs dans leurs discussions actuelles.

Pays en développement : le Parlement a invité les principales économies développées à mettre à profit leur infrastructure avancée pour aider les pays en développement à renforcer leurs propres capacités afin de garantir la croissance économique, sans porter davantage préjudice à l'environnement.

Les députés ont rappelé que les pays en développement (notamment les pays les moins développés et les petits États insulaires), étaient ceux qui avaient le moins contribué à la hausse des émissions de gaz à effet de serre et qu'ils étaient les plus vulnérables aux effets négatifs du changement climatique. Ils ont invité tous les pays qui sont en mesure de le faire à **apporter leur soutien aux pays qui sont les plus vulnérables** dans leurs efforts d'adaptation aux conséquences du changement climatique et à tenter de parvenir à **des accords** sur le renforcement des processus de planification d'adaptation nationale, de financement de la lutte contre le changement climatique, de transfert de technologies et de renforcement des capacités.

Secteur agricole, transport aérien et maritime : le Parlement a souligné l'importance que toutes les parties incluent dans leurs contributions nationales un **volet sur les terres agricoles**, et demandé que l'accord mette en place un cadre de comptabilisation complet des émissions et des absorptions de terres.

Les députés ont également rappelé que le transport maritime et le transport aérien étaient des secteurs particulièrement importants pour la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre et que **des avancées rapides étaient nécessaires** pour parvenir à des résultats satisfaisants, aussi bien de la part de l'Organisation maritime internationale que de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Politique énergétique : les députés ont accueilli favorablement les signaux envoyés récemment par les gouvernements des États-Unis et de la Chine concernant les mesures en faveur du climat et leur volonté de jouer un rôle plus important dans l'effort mondial de lutte contre le changement climatique.

Le Parlement a demandé à l'Union et à ses partenaires de déterminer, dans un avenir très proche, la manière la plus efficace de promouvoir des liens entre le système communautaire d'échange de quotas d'émission et d'autres programmes commerciaux visant la création d'un **marché mondial du carbone**. Il a également demandé à la Commission et aux États membres d'adopter des mesures concrètes d'élimination progressive de toutes les **subventions nuisibles pour l'environnement** avant 2020, y compris des subventions en faveur des combustibles fossiles.

Délégation du Parlement européen : le Parlement a jugé inacceptable que les députés au Parlement européen n'aient pu assister aux réunions de coordination de l'Union européenne lors des précédentes conférences des parties. Il a formulé le vœu que le président de la délégation du Parlement européen soit autorisé à assister aux réunions de coordination de l'Union européenne à Lima.